

ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 35 : Le système de gestion du trafic aérien (ATM) mondial

**EXPÉRIENCES ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA
MISE EN ŒUVRE DES SYSTÈMES CNS/ATM**

(Note présentée par l'Arabie saoudite)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note traite de l'importance de l'expérience acquise durant la mise en œuvre et l'exploitation des éléments des futurs systèmes de navigation CNS/ATM, et propose qu'on en tire des enseignements à rendre disponibles et facilement accessibles pour tous les États membres de l'OACI.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à examiner la proposition qui précède en vue de son adoption et à formuler des observations.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques A, D et E sur la sécurité, l'efficacité et la continuité.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.

¹ La version en arabe a été fournie par l'Arabie saoudite.

1. INTRODUCTION

1.1 Les responsabilités de l'OACI comprennent l'élaboration des recommandations et procédures nécessaires pour soutenir et faciliter la transition aux futurs systèmes de navigation aérienne (CNS/ATM), notamment les normes et pratiques recommandées (SARP), les éléments indicatifs, les publications techniques et les guides d'utilisation, le cas échéant, afin d'appuyer les plans de mise en œuvre dans les États membres de l'OACI.

2. ANALYSE

2.1 La mise en œuvre des éléments, concepts et modules des futurs systèmes CNS/ATM a été réalisée ou est en cours de réalisation dans différentes régions de l'OACI ou dans différents États, notamment pour ce qui est des systèmes de surveillance, tels que la multilatération, l'ADS-B et la surveillance élémentaire mode S. Certains de ces éléments ont été approuvés pour utilisation dans les processus opérationnels, et d'autres n'ont pas encore été approuvés par l'OACI dans des documents officiels, tels que les SARP et les éléments indicatifs.

2.2 Les systèmes CNS/ATM sont d'une grande utilité pour la communauté aéronautique en ce qui concerne la sécurité, la régularité et l'efficacité de la circulation aérienne. Par conséquent, un certain nombre d'États ont été encouragés à mettre en œuvre ces systèmes et d'autres États se proposent de le faire, mais ils manquent de connaissances et d'expérience directe, ce qui peut retarder ou entraver l'exécution du Plan mondial pour la mise en œuvre des systèmes CNS/ATM.

2.3 Pour éviter ces situations, l'OACI est priée, dans le cadre de son mandat, d'approuver cette proposition visant à communiquer l'expérience acquise à tous les États membres, avant et pendant les phases de mise en œuvre des systèmes CNS/ATM. Cette base de renseignements d'une grande utilité sera mise à la disposition des États, qui pourront ainsi mettre en œuvre les systèmes CNS/ATM en suivant les meilleures pratiques et en évitant les situations problématiques.

2.4 La présente note propose que l'OACI mette sur pied un mécanisme pour recueillir toutes les expériences acquises par les États durant la mise en œuvre et l'exploitation des systèmes CNS/ATM, notamment en ce qui a trait aux défaillances et aux anomalies, ainsi qu'aux solutions visant à surmonter les obstacles et les difficultés. Ces données doivent être disponibles et facilement accessibles pour tous les États membres de l'OACI afin de renforcer et d'améliorer le processus de prise de décision concernant les nouvelles applications dans le cadre des projets liés aux systèmes CNS/ATM.

3. MÉCANISME PROPOSÉ

3.1 L'OACI peut jouer un rôle important en recueillant les renseignements requis auprès des experts et des représentants lorsqu'elle exerce ses activités visant à développer des systèmes, mettre à jour les SARP ou formuler de nouvelles prescriptions, et lorsqu'elle s'acquitte de ses obligations.